

Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 28 avril 2024

**« Mais c'est peu que de rien craindre ;
Dieu veut que vous espériez de lui de grandes choses
Et que cette espérance vous comble de joie. »**

(Aux associés de la Compagnie de Marie, 5)

Chers Confrères,

Salutations de joie, d'espérance et de paix en ce temps pascal, particulièrement en la fête de notre Fondateur, Saint Louis-Marie de Montfort qui a lieu cette année le 29 avril 2024. C'est en effet une bénédiction de célébrer la fête de notre Fondateur en cette période de Pâques. Le mystère pascal – mort et résurrection ensemble – est un mystère de transformation : des ténèbres à la lumière, de la peur à l'amour et à l'espérance ; de la mort à une nouvelle vie en Christ. La *Ratio Formationis I (RF I)* décrit le parcours de vie de notre Fondateur, Saint Louis-Marie de Montfort, comme « une participation au mystère pascal » (*RF I*, 3). La *Ratio Formationis I* dit :

« Le parcours qui a conduit Montfort à sa tombe a commencé sur une autre tombe : les fonds baptismaux, où Louis Grignon est mort avec le Christ pour ressusciter avec lui. Cet itinéraire l'a conduit à prendre au sérieux et à vivre pleinement les promesses de son Baptême. Ses années de croissance l'ont amené à répondre à sa vocation à la vie apostolique dans laquelle il a lu les signes des temps et il a invité ses frères et sœurs à renouveler à leur tour les promesses de leur Baptême et à laisser ces promesses façonner leur vie. » (RF I, 2).

Saint Louis-Marie de Montfort nous a donné un bel exemple et un moyen de vivre fidèlement notre vie consacrée, avec joie et espérance. Son invitation à faire notre consécration quotidienne à Jésus par Marie, notre Mère, est un moyen de vivre notre vie à la lumière du mystère pascal. Célébrer la fête de notre Fondateur, c'est célébrer sa vie. C'est une invitation à nous reconnecter à notre source d'où jaillit notre identité montfortaine. Par conséquent, le chemin parcouru par notre Fondateur devrait aussi devenir notre chemin. Le chemin parcouru par Saint Louis-Marie de Montfort l'a amené à oser prendre des risques pour Dieu et pour l'humanité dans une fidélité créatrice. La question pour nous est : *osons-nous emprunter le même chemin que Montfort a emprunté et vécu ?*

La *Ratio Formationis I* nous rappelle que « *Nous ne sommes pas des clones du Père de Montfort ; nous ne pouvons simplement répéter ses mots, ses gestes et ses actions (...) Chacun de nous a sa personnalité propre, une vie et une histoire unique. Nés à un moment et à un lieu donné, dans des cultures différentes (...) Notre réponse spécifique au Christ nous a amenés à faire route ensemble pour ce pèlerinage* » (*RF I*, 5).

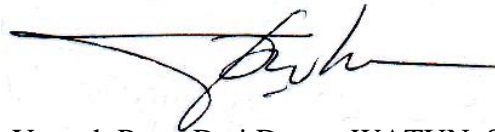
En ce sens, emprunter le chemin de Saint Louis-Marie, ce n'est pas simplement répéter ou imiter ce qu'il a fait, mais s'appropriier et intégrer son chemin dans notre contexte respectif d'aujourd'hui. Pour entrer dans un processus d'appropriation et d'intégration, nous avons besoin de la vertu de fidélité créatrice. Cette vertu nous rend capables de « célébrer » notre vie – mission montfortaine, inspirée par la vie et le charisme de notre fondateur dans notre contexte, avec espérance et joie.

Les *Actes du Chapitre Général de 2023* nous invitent à nous laisser animer par la vertu de fidélité créatrice. Ces Actes nous donnent quelques idées inspirantes et des aspects ou propositions pratiques importants qui nous aident à nourrir notre fidélité créatrice. En ce moment de grâce, **pour nous aider à mettre en œuvre les Actes du Chapitre Général de 2023, nous partageons avec vous le Plan Opérationnel 2024 – 2029**. J'espère que nous pourrons faire un pèlerinage ensemble, comme une seule famille qui suit le chemin tracé par saint Louis-Marie en mettant en œuvre les Actes du Chapitre 2023 à tous les niveaux.

Bonne fête de Saint Louis-Marie de Montfort. Célébrons notre vie – mission montfortaine en osant prendre des risques pour Dieu et pour l'humanité sur les pas de Saint Louis-Marie.

Que Marie, notre Mère, nous guide, nous protège et nous forme à devenir ses véritables enfants qui offrent sans réserve leur cœur et tout leur être à Jésus Christ.

Bonne fête de Saint Louis-Marie de Montfort,



P. Yoseph Putra Dwi Darma WATUN, SMM
Supérieur Général

IMPLÉMENTATION DES ACTES DU CHAPITRE GÉNÉRAL

* PLAN OPÉRATIONNEL 2024-2029 *

Introduction

Ce Plan opérationnel 2024-2029, élaboré par l'Administration générale, reprend les recommandations et orientations contenues dans les Actes du Chapitre Général (CG23_Acts) avec un langage plus programmatique. Pour chaque thématique et initiative, les niveaux de responsabilité et **les responsables** sont mis soulignés. Enfin, un emploi du temps approximatif (Chronogramme) est proposé pour aider et stimuler la culture de la planification et l'implication de chacun dans la marche ensemble.

I. IDENTITÉ. Osons nous former comme le Christ à l'école de Marie.

1. L'Administration générale charge la **Commission générale pour la spiritualité** de veiller à ce que ce qui est requis dans CG23_Actes 8.1 soit réalisé en produisant une édition officielle du Rite des célébrations de la consécration montfortaine.
2. Les recommandations du CG23_Actes 8.2 et 3 pour organiser des séances sur notre identité montfortaine et discerner les signes extérieurs, encourager les initiatives à **tous les niveaux de la Congrégation**. Toute initiative visant à assimiler et à approfondir notre identité missionnaire montfortaine, du niveau général au niveau personnel, est la bienvenue.
3. **Tous les confrères** sont encouragés à utiliser les documents et les ressources dont nous disposons pour assimiler et approfondir notre identité missionnaire et montfortaine.

II. ÉVANGÉLISATION. Osons incarner la Bonne Nouvelle !

4. Au niveau de l'Administration Générale :
 - a. le **Supérieur Général** accompagne les confrères et la mission des Nouvelles Fondations, assisté du Conseiller responsable des Entités respectives;
 - b. la **Commission pour l'évangélisation** est chargée de soutenir et de partager les initiatives d'évangélisation des Entités ;
 - c. **La Commission J.P.I.C.** est chargée de sensibiliser et de partager les initiatives dans ces domaines.
5. Au niveau de l'Entité, **tous les confrères** disponibles pour des initiatives sont encouragés :
 - a. à mettre en pratique les recommandations de CG23_Acts 11.1 sur les petites communautés et groupes;
 - b. à appliquer les recommandations du CG23_Acts 11.2 sur les centres de pèlerinage et les sanctuaires;
 - c. à concrétiser la recommandation du CG23_Acts 11.3 sur l'accueil des communautés ;
 - d. à s'engager sur l'utilisation de la musique, des images, des vidéos et des moyens de communication numérique selon les indications du CG23_Acts 11.5.
 - e. à s'engager selon CG23_Actes 11.6 dans des missions itinérantes en collaboration avec les laïcs ;

f. à exprimer le souci pour la justice, la paix et l'intégrité de la création (cf. CG23_Actes 11.4).

6. Au **niveau personnel et/ou communautaire**, tous les confrères osent vivre des expériences en ligne avec ce qui est écrit dans CG23_Actes 10 : une manière authentique de vivre les quatre notes constitutifs et indissociables de la mission montfortaine (Évangélisation, Marie, Désinstallation, Faire ensemble. cf. C 63.5b ; RM 65).

III. TRANSMISSION DU CHARISME. Osons vivre et transmettre ensemble la fécondité du charisme montfortain.

7. Au niveau de l'Administration Générale :

- a. la **Commission Générale pour la Spiritualité**, en collaboration avec le **Bureau de Communication**, est en charge de l'animation décrite dans CG23_Actes 15.1 ;
- b. en collaboration avec l'administration provinciale de France, un **Comité** est formé pour mettre en œuvre un plan stratégique qui renforce la présence montfortaine en France, comme indiqué dans CG23_Actes 15.2 ;
- c. chaque **Conseiller Général** est chargé de promouvoir et de coordonner les rencontres continentales pour les jeunes missionnaires proposées dans CG23_Actes 15.3.
- d. le **Délégué Général (responsable des Associés Montfortains)** doit développer, accompagner, coordonner et animer les Associés Montfortains, en dialogue avec le Conseil Général, les Supérieurs des Entités et les Assistants spirituels locaux.

8. Chaque **Administration d'Entité** est responsable de promouvoir ou d'organiser des initiatives pour approfondir et partager notre charisme impliquant les confrères comme personnes ressources (cf. CG23_Actes cf. 15.4).

9. Chaque **territoire ou entité linguistique** prépare un programme de publication ou de réédition de documents sur la spiritualité montfortaine et le présente à l'Administration générale.

IV. FORMATION CONTINUE. Osons rencontrer le Christ dans la conversion et le service personnels.

10. L'**Administration générale** est responsable :

- a. d'approuver le Programme de formation continue des Entités (cf. C 158.3). Avant son approbation, le Supérieur Général charge la **Commission Générale pour la Formation** d'étudier le programme.
- b. d'encourager l'élaboration du Ratio Local et l'approuver. La **Commission Générale pour la Formation** peut fournir aux Entités quelques lignes directrices pour la rédaction ;
- c. de promouvoir une attention constante à la protection des mineurs et des adultes vulnérables. Dans ce but:
 - o la **Commission de Sauvegarde** est mandatée 1) pour faciliter un changement structurel au sein de la Congrégation ; 2) favoriser une culture cohérente de protection et de soins et prévenir tous les types d'abus ; 3) fournir au Conseil Général et aux Supérieurs des Entités l'expertise et le soutien technique dans ce domaine ; 4) de collaborer avec le « Conseil consultatif » pour l'évaluation des allégations d'abus sexuels et d'inconduite sexuelle.
 - o il est demandé au **Réfèrent** pour la sauvegarde et à la **Commission** d'élaborer une série de normes concernant quatre domaines clés de soins : 1) la réponse pastorale aux victimes et

aux survivants ; 2) prévention ; 3) réponse aux allégations ; 4) superviser les confrères pour lesquels l'allégation d'abus est fondée et soumettre ces normes à l'évaluation du Conseil général.

11. Pour l'implémentation de la *Ratio Formationis I et II* :

- a. **Chaque confrère profès et chaque communauté** sont invités à lire la *Ratio Formationis*, en accordant une attention particulière aux parties qui les concernent le plus ;
- b. il est recommandé que **les Supérieurs des Entités** préparent un programme de Formation Continue (cf. CG23_Actes 17.3.4.6) en ligne avec la *Ratio Formationis* (cf. C 158.2) qui doit inclure également le thème de la Sauvegarde et communiquer régulièrement au Supérieur Général ce qui est fait en matière de Formation Continue (cf. C 158,3) ;
- c. il est recommandé aux **Formateurs** de promouvoir et de mettre en œuvre la mise à jour des programmes de formation dans leur Entité et d'aider les supérieurs à suivre les lignes directrices et les procédures administratives concernant la formation ;
- d. il est recommandé aux **candidats** en formation initiale d'intégrer les objectifs et les contenus de leurs étapes de Formation, dans un esprit de docilité ;

12. Le **Supérieur de chaque Entité** est chargé d'élaborer une *Ratio Locale*, qui « puisse tenir compte du contexte culturel de nos Entités et des besoins des communautés locales » (cf. CG23_Actes 17.1). Ce travail est une opportunité pour tous aux membres des Entités d'effectuer un véritable discernement.

13. Chaque **communauté et/ou confrère** est responsable de :

- a. créer un environnement de réconciliation et de collaboration (cf. CG23_Actes 17.2) ;
- b. lire la vie et les écrits de Montfort (cf. CG23_Actes 17.5) ;
- c. avoir un programme de formation continue selon les différentes dimensions de la vie (cf. CG23_Actes 17,7).

V. CULTURE DE LA PLANIFICATION. Osons travailler ensemble.

14. **L'Administration générale** s'engage à :

- a. accompagner régulièrement chaque Entité, à travers les **Conseillers Généraux**, dans sa planification, son suivi et son évaluation, y compris les accords qui régissent les échanges missionnaires entre Entités ;
- b. promouvoir une culture de transparence et de responsabilité administrative. Le **Secrétariat Général** et le **Bureau d'Économat Général** sont mandatés, en dialogue avec les Conseillers Généraux nommés et avec les Supérieurs des Entités, pour promouvoir, coordonner et établir une collaboration proactive avec les Entités dans leurs respectifs domaines de compétence ;
- c. organiser le Conseil Général Extraordinaire (CGE) en 2025 (en ligne) et 2027 (en présence). A cet effet, un « **Facilitateur** » est désigné et appuyé le moment venu par un comité de pilotage ;
- d. nommer des **Commissions** au niveau général avec des tâches spécifiques afin d'aider l'Administration générale dans l'implémentation des Actes du Chapitre Général ;
- e. coordonner la création du Fonds d'Aide Montfortaine Internationale (AMI). La **Commission des Finances** est mandatée pour préparer les statuts du Fonds AMI.
- f. discerner et préparer les ressources humaines pour les différents Bureaux Administratifs de la Curie Généralice.

15. Au niveau de l'Entité, les **Supérieurs** sont responsables de l'élaboration d'un plan d'activités annuel.

16. CHRONOGRAMME

- **2024, 29 Avril** (Fête du Fondateur) : Lettre circulaire du « Plan opérationnel 2024-2029 ».
- **2025, 12-16 et 19-21 mai** : CGE-Zoom, Retour d'expérience et suites données au Plan Opérationnel.
- **2026** : Suivi de la mise en œuvre du Plan opérationnel du Chapitre Général 2023.
- **2027, 11-15 mai** : CGE en présence, sur l'Évaluation à tous les niveaux.
- **2028** : Préparation du Chapitre Général.
- **2029, 1er-18 mai** : Chapitre général.

Conclusion

La réception de ce plan opérationnel peut entraîner différentes réactions. Nous sommes ouverts à tous commentaires, suggestions, demandes ou questions qui peuvent nous aider à approfondir notre façon de vivre et de faire en tant que Montfortains. Nous espérons que les 5 thèmes importants soulignés par le Chapitre général 2023 seront approfondis à différentes occasions, telles que les réunions de planification, les visites canoniques et fraternelles, les réunions des conseils, les commissions, les chapitres, les assemblées, etc. Ce plan opérationnel implique discernement et vigilance. Dans la continuité de ce qui précède, la *Ratio Formationis I* dit : « Le discernement et la vigilance sont authentiques s'ils sont accompagnés de la *prière apostolique* et s'ils débouchent sur une *action prophétique et créative* » (*RF I*, 116). Par conséquent, notre projet opérationnel ou culture de planification doit être accompagné de notre prière apostolique et donner lieu à notre vocation prophétique. Être conscient de la présence de la prière apostolique et de notre appel prophétique dans notre plan opérationnel ou notre planification culturelle est très essentiel pour nous, Montfortains.

Il est important de savoir que prendre des risques pour Dieu et pour l'humanité est la caractéristique du style montfortain (cf. *RF I*, 120). Dans notre monde très exigeant, avec tous les changements que nous avons vécus dans la congrégation à tous les niveaux, il devient urgent de cultiver en nous l'audace de Montfort pour être fidèles et créatifs dans notre vie missionnaire-apostolique.

Puisse ce Plan opérationnel raviver en chacun de nous l'audace de Saint-Louis-Marie.
Bon accueil et bonne mission à chacun.

**« Que tu sois au tout début du parcours
Ou très avancé sur le chemin,
L'amour qui t'a poussé à la suite de Jésus vit toujours.
A toi de le retrouver, de l'entretenir.
C'est la tâche de toute ta vie! »** (*RF I*, p. 5)